

La femme politique

Images de femmes



Républicain, Radical et Radical-Socialiste
Hebdomadaire désigné pour les annonces légales
— Téléph. 15 — PUBLICITE: AGENCE HAVAS, Périgueux, 4 place du 4-Septembre. — A Paris: 62, rue de Richelieu



CONFIANCE !

C'est trop commode Electeurs, Electrices !!

Le 2 juin, vous voterez pour le Parti radical, d'abord pour l'aider à vous débarrasser d'un scrutin de servitude qui est un outrage à la souveraineté du suffrage universel, si cruellement méprisé. Nous considérons comme dangereux le texte qui donnait aux députés le droit de prononcer des dépenses.

Laëtitia Thélot
Service éducatif
Archives départementales
de la Dordogne

PROCÈS-VERBAL

ANNEXE
à la Circulaire
du 14 avril 1936
MODÈLE N° 2.

de l'installation du Conseil municipal et de l'élection
d'un Maire et d'un adjoint .

ARRONDISSEMENT
de Sarlat

CANTON
de Terasson

COMMUNE
de St-Lazare

NOTA. — Ce procès-verbal doit être transcrit, séance tenante, sur le registre des délibérations du Conseil municipal. Il doit, en outre, être dressé en double exemplaire dont l'un est immédiatement transmis au Sous-Prefet et l'autre reste déposé au Secrétariat de la Mairie.

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le vingt du mois de mai, à quatre heures et demie, du les membres du Conseil municipal de la commune de St-Lazare sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

- Etaients présents MM. les Conseillers municipaux (1) :
- | | |
|--|-----|
| 1. Madame Y ^{ve} Bardou Colin | 15. |
| 2. Alexandre Janoux | 16. |
| 3. Albert Guéroy | 17. |
| 4. Lucien Heluy | 18. |
| 5. Alcein Jean | 19. |
| 6. Marcel Jean | 20. |
| 7. Bernard Jacquet | 21. |
| 8. Entraygues Nestin | 22. |
| 9. Robert Louis | 23. |
| 10. Editha Amis | 24. |
| 11. Sautet Bernard | 25. |
| 12. Marchère André | 26. |
| 13. | 27. |
| 14. | |

Absents MM. (2)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alexandre Janoux Maire (3), qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. M^{me} Bardou, A. Janoux, A. Guéroy, H. Lucien, A. Alcein, J. Marcel, J. Bernard, J. Entraygues, J. Robert, A. Sautet, B. Sautet, A. Marchère

dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.
M. Yvonne Bardou, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. B. Sautet

Election du Maire

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.
Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

A DÉDUIRE: bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 0

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 12

Majorité absolue (4) 7

Ont obtenu. { M. ^{me} (5) Yvonne Bardou voix (6) Six .
M. Alexandre Janoux voix Six .
M. voix () .
M. voix () .

M. (7) () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

(1) Classer les conseillers dans l'ordre qu'ils doivent occuper sur le tableau. Cet ordre est déterminé de la manière suivante : 1° Si tous les conseillers élus au scrutin de liste ont été nommés au premier tour, leur rang est déterminé par le nombre des suffrages qu'ils ont obtenus ; 2° Si au second tour de scrutin a été nécessaire, les conseillers élus au premier tour sont inscrits d'abord ; ceux qui n'ont été nommés qu'au second tour viennent ensuite, alors même qu'ils auraient réuni plus de voix que les conseillers élus au premier tour ; 3° Si la commune est sectionnée, le nombre de suffrages obtenus et l'ordre du scrutin déterminent le rang, sans tenir compte du nombre des électeurs inscrits ou votants dans chaque scrutin.

(2) Indiquer si les conseillers absents se sont fait ou ne se sont pas fait excuser.

(3) Ou adjoint, ou conseiller municipal faisant fonctions de Maire.

(4) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule d'après le nombre pair immédiatement inférieur. Ainsi, s'il y a 14 suffrages exprimés, la majorité absolue est 8.

(5) Mettre le nombre de voix en lettres.

(6) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(7) Les lignes qui suivent doivent être liffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

(8) Si le second tour de scrutin ne donne pas son plein résultat, on procède à un troisième tour de scrutin. La majorité absolue n'est plus ici nécessaire. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

3^e TOUR DE SCRUTIN (8).

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 12

On obtient. { M. ^{me} (3) Yvonne Bardou voix (4) Six .
M. Alexandre Janoux voix Six .
M. voix () .
M. voix () .

Bulletins blancs ou nuls 0

M. Yvonne Bardou Colin () ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.



Le 19 novembre
DÈS LE PREMIER TOUR
PAULETTE LABATUT

VOTRE CANDIDATE

Je dirai d'abord d'elle qu'elle est capable.

Dès qu'un dossier nouveau et difficile se présente, je le lui confie. Ainsi lorsque nous avons projeté de construire une nouvelle bibliothèque, c'est Paulette Labatut qui s'est attachée à en définir le programme : que faire ? Comment le faire ? Elle y a travaillé d'arrache-pied. On voit le résultat : un établissement que toute l'Aquitaine nous envie. De même lorsque nous arrivâmes à la mairie, voilà bien des années, nulle politique culturelle n'existait dans notre ville. Je lui confiai ce secteur. Là aussi, on voit le résultat : rénovation du Palace avec la troupe de la Vache Cruelle, aménagement du complexe culturel de la Visitation, création du Conservatoire municipal de musique. C'est par son travail et ses réussites qu'elle a gagné sa promotion de premier adjoint.

Je dirai ensuite qu'elle a du cœur. Elle le démontre chaque jour à la tête du bureau d'aide sociale, soucieuse de soulager la pauvreté, attentive à ne point blesser les sensibilités. Mère de

PÉRIGUEUX
DE TOUT COEUR

PAULETTE
LABATUT



famille et enseignante, elle suit avec vigilance tout ce qui touche aux affaires scolaires, aux restaurants d'enfants, aux vacances pour ceux qui doivent rester à Périgueux durant l'été. Sous son impulsion se sont créés dans notre ville ces clubs du troisième âge où nos aînés se retrouvent dans la bonne humeur. C'est elle qui prépare pour 1990 l'année des handicapés.

Je dirai enfin, car c'est l'objet de l'élection du 19 novembre, que Périgueux ne peut rêver d'un meilleur représentant au Conseil Général. Paulette Labatut connaît la ville, ses problèmes, ses ambitions, ses habitants. Elle est rompue à l'examen des dossiers, au travail des commissions, aux débats et toujours avec le sourire. Il n'y a pas mieux.

Dès le 19 novembre, faites de Paulette Labatut votre conseiller général !

Yves GUÉNA

sière.

Pontours. — Pierre Gouyou-Beauchamps.

Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt. — Elie Philit.

Prats-de-Carlux. — André Doursat.

Prats-du-Périgord. — Odile Dauriac.

Pressignac-Vicq. — Evariste Augeyrolles.

Pressac-d'Excideuil. — Henri Dousseau.

Prigonrieux. — François Lasternas.

Proissans. — Jean Dubois.

Puymangou. — Max Masset.

Puyrenier. — Edmonde Gury (M^{me}).

Q

Queyssac. — Raoul Gagnaire.

Quinsac. — Raoul Ducongé.

R

Rampieux. — William Taillardat.

Razac-d'Eymet. — Jean-Maurice Guigui.

Razac-de-Saussignac. — Lionel Durand-Degranges.

Razac-sur-l'Isle. — Roger Roudier.

Ribagnac. — Norbert Rondonnier.

Ribérac. — Bernard Cazeau.
Roche-Chalais (La) (Saint-Michel-de-Rivière, Saint-Michel-Lécluse-et-Léparon, La Roche-Chalais). — Jean Bonnichon.

Rochebeaucourt et Argentine (La). — Yves Rousseau.

Roque-Gagéac (La). — Paul Alicot.

Rouffignac-de-Sigoulès. — Marcel Royère.

Elle a 24 ans, elle est infirmière

Catherine la benjamine

Doissat, petite commune du canton de Belvès, peuplée de cent vingt-sept âmes, s'est donnée le plus jeune maire de Dordogne en la personne de Catherine Joffre.

Des yeux bleus

Cette jeune et jolie infirmière, qui travaille au centre hospitalier de Sainte-Foy-la-Grande, aura 25 ans au mois de septembre prochain.

Plus que son charme et ses yeux bleus, c'est son intérêt pour la vie de la commune qui l'a portée sur le fauteuil de premier magistrat. Elle a déjà fait preuve de ses qualités d'animatrice depuis deux ans, à la présidence du Comité des fêtes qui organise, chaque année, le « rallye de la noix ». Il faut dire que

Doissat possède la plus grande noyeraie d'Europe.

Catherine Joffre est aussi l'unique femme du Conseil qui comporte onze membres. Elle sera donc bien entourée. Si elle a besoin, un jour, de conseils, elle pourra toujours faire appel à son père qui fut deuxième adjoint, durant vingt-quatre ans.

Pour l'heure, elle ignore encore si l'écharpe tricolore ira bien à son teint : elle n'a pas encore reçu le ruban aux couleurs de la République.

Il lui faudra pourtant le porter cet été pour unir officiellement deux couples. « Ça va me faire tout drôle » déclare-t-elle avec le sourire, en pensant déjà à ces cérémonies officielles.



Catherine Joffre, le plus jeune maire du département.
(Photo Ph. M.).